



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 juin 2026 — N° 15

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Johnny Pizar.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Média Communautaire Lavallois, officiellement reconnu par le ministère de la Culture et des Communications.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Cyril Simard.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marc Bergeron.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du CALACS des Rivières Haute-Yamaska Brome-Missisquoi.

10 juin 2026

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de soccer Lachine.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription des Plaines, l'équipe de la députée et sa famille pour leur appui.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 34^e édition de la Journée plein air des aînés et le travail de la FADOQ-RQCA.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la Coopérative d'habitation Arc-en-ciel phases 2 et 3.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Mylène Proulx.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles du Relais pour la vie.

À 9 h 54, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

10 juin 2026

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 13 Loi instaurant la charge de greffier spécial

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 13.

Dépôts de documents

M. Simard, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport actuariel du Régime québécois d'assurances parentale au 31 décembre 2025;

(Dépôt n° 167-20260610)

Le bilan de mai 2026 de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 intitulé *Pour un Québec riche de tous ses talents*.

(Dépôt n° 168-20260610)

10 juin 2026

M. Bonnardel, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 5 concernant l'indice de milieu socio-économique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 mai 2026 par M. Bérubé (Matane-Matapédia).

(Dépôt n° 169-20260610)

Mme la présidente, dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026 – juin 2026.

(Dépôt n° 170-20260610)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 5, 8 et 9 juin 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 171-20260610)

Mme Lecours (Les Plaines), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, le 9 juin 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 172-20260610)

10 juin 2026

Dépôts de pétitions

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 813 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision de la contribution sur l'immatriculation des véhicules dans la Communauté métropolitaine de Montréal.

(Dépôt n° 173-20260610)

M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 17 415 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'achat de livres et le développement des coins lectures dans les écoles.

(Dépôt n° 174-20260610)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 9 juin 2026 sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, soit maintenant adopté.

10 juin 2026

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 55 en annexe)

Pour : **76** Contre : **26** Abstention : **3**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 2 est adopté.

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 2 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ciccone (Marquette), conjointement avec Mme Bourassa, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Laflamme (Chicoutimi), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux membres de l'équipe de la Victoire de Montréal à l'occasion de leur première conquête de la Coupe Walter, trophée remis à la meilleure équipe de la Ligue professionnelle de hockey féminin;

QU'elle salue les efforts, la passion et le courage dont on fait preuve les membres de cette équipe tout au long de la saison et de leur parcours en séries éliminatoires;

QU'elle leur offre, au nom des Québécoises et des Québécois, ses plus sincères remerciements pour le grand sentiment de fierté et toute la gamme d'émotions qu'elles nous ont fait vivre ce printemps;

10 juin 2026

QU'elle souligne la détermination de toutes les athlètes, non seulement cette année, mais tout au long des années ayant mené à l'émergence du hockey féminin professionnel et qu'elle reconnaisse la contribution de toutes celles les ayant précédées;

QU'enfin, elle reconnaisse leur rôle de modèles traçant la voie pour des milliers de jeunes Québécoises passionnées de hockey afin que celles-ci, après elles, puissent aller au bout de leurs rêves.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 56 en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Nadeau-Dubois (Gouin), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Poulet (Laporte), présente une motion concernant l'achat de livres pour les écoles secondaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa vive préoccupation quant à la fermeture de l'urgence du CLSC de Portneuf, de 21 heures à 8 heures, pendant plusieurs nuits consécutives en raison du manque de médecins;

10 juin 2026

QU'elle constate que cette interruption de services touche le seul CLSC offrant des soins d'urgence dans ce secteur et prive ainsi la population de Portneuf d'un accès de proximité à des soins essentiels;

QU'elle rappelle que les CLSC constituent un pilier fondamental du réseau de la santé québécois et jouent un rôle indispensable dans l'accès aux soins de première ligne et aux services d'urgence de proximité, comme l'a récemment reconnu le gouvernement par le dépôt de sa Politique gouvernementale sur les soins et services de première ligne;

Par conséquent, que l'Assemblée nationale demande à Santé Québec de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer le maintien des services d'urgence au CLSC de Portneuf et de garantir à la population de la région un accès continu à des soins de santé de proximité.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 57 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Roberge, ministre de la Langue française, présente une motion concernant la protection de la langue française; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE pour les fins de l'étude du projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes, il soit permis, au cours de la même séance, de procéder à toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi;

10 juin 2026

QUE, dès l'appel des affaires du jour le mercredi 10 juin 2026, soit mise aux voix sans débat l'adoption du principe du projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes, et que le vote se tienne à main levée;

QUE, dès après, ce projet de loi soit déféré en commission plénière afin de procéder aux écritures;

QUE, dès après, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de procéder aux écritures;

QUE, dès après, la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que les travaux soient suspendus;

QU'au plus tard 5 minutes après le dépôt du rapport de la commission plénière, tout député puisse transmettre au secrétaire général copie des amendements qu'il entend y proposer;

QUE le secrétaire général transmette dans les meilleurs délais copie de ces amendements aux leaders des groupes parlementaires et aux députés indépendants;

QUE le président décide de la recevabilité des amendements et les choisisse de façon à en éviter la répétition;

QUE dès la reprise des travaux de l'Assemblée, l'Assemblée entame le débat sur la prise en considération du rapport de la commission;

QU'au cours de ce débat, un intervenant de chaque groupe parlementaire et les députés indépendants puissent prendre la parole pour une durée maximale de 5 minutes chacun;

QUE, dès après, soient mis aux voix : les amendements, le cas échéant, sans lecture et en blocs, puis le rapport de la commission plénière;

QUE, dès après, l'Assemblée entame le débat sur l'adoption du projet de loi;

10 juin 2026

QU’au cours de ce débat, chaque groupe parlementaire et les députés indépendants disposent d’une enveloppe de temps d’une durée maximale de 10 minutes chacun;

QUE, dès après, soit mise aux voix la motion d’adoption du projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes, et que le vote électronique soit demandé et reporté à la période des affaires courantes de demain;

QUE la suspension des travaux, l’ajournement du débat ainsi que l’ajournement de l’Assemblée puissent être proposés à tout moment de l’étude du projet de loi par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; qu’une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix;

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement;

QUE cette motion devienne un ordre de l’Assemblée.

Du consentement de l’Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l’environnement, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d’intervention des municipalités et modifiant d’autres dispositions législatives;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l’état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d’autrui;

10 juin 2026

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Conformément à l'ordre adopté précédemment, Mme Bélanger, ministre de la Santé, propose que le principe du projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 9 est adopté.

Conformément à l'ordre adopté précédemment, le projet de loi n° 9 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Commission plénière

Le projet de loi n° 9 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

10 juin 2026

À 11 h 41, conformément à l'ordre adopté précédemment, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 12 h 23.

Prise en considération de rapports de commissions

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée prend en considération le rapport de la commission plénière qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes, ainsi que les amendements transmis par M. Derraji (Nelligan), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et Mme Poulet (Laporte).

Du consentement de l'Assemblée, il est convenu de prendre en considération l'amendement transmis hors délai par M. Chassin (Saint-Jérôme).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée, M. Derraji (Nelligan) transmet une nouvelle version de son amendement.

Cet amendement est adopté.

Les amendements de M. Chassin (Saint-Jérôme), de Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et de Mme Poulet (Laporte) sont rejetés.

Le rapport amendé est adopté.

À 12 h 57, à la demande de Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

10 juin 2026

Les travaux reprennent à 15 heures.

Adoption

Conformément à l'ordre adopté précédemment, Mme Bélanger, ministre de la Santé, propose que le projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé au dépôt d'un rapport de commission.

Dépôts de rapports de commissions

Mme Nichols (Vaudreuil), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 5, 8, 9 et 10 juin 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.
(Dépôt n° 175-20260610)

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Bélanger, ministre de la Santé, proposant que le projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes, soit adopté.

10 juin 2026

Le débat terminé, conformément à l'ordre adopté précédemment, le vote électronique est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 4, Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Bernard, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, propose que le projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme Blouin, ministre de la Famille, propose que le projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 12 est adopté.

10 juin 2026

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 10, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 juin 2026, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 39, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 juin 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

10 juin 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre de la Langue française, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, soit maintenant adopté :

(Vote n° 55)

POUR - 76

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laflamme (PQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	Dubé (IND)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	(Hull)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Mallette (CAQ)	
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 26

Beauchemin (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lakhoyan Olivier (IND)	Nichols (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
(La Pinière)	Ghazal (QS)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Dufour (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
(Mille-Îles)			

ABSTENTIONS - 3

Chassin (IND)	Dufour (IND)	Poulet (IND)
	(Abitibi-Est)	

10 juin 2026

Sur la motion de M. Ciccone (Marquette), conjointement avec Mme Bourassa, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Laflamme (Chicoutimi), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 56)

POUR - 101

Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (IND)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (IND)	Laflamme (PQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (IND)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Garceau (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	

10 juin 2026

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 57)

POUR - 96

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (IND)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (IND)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Laflamme (PQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (IND)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Garceau (PLQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montigny (CAQ)	